



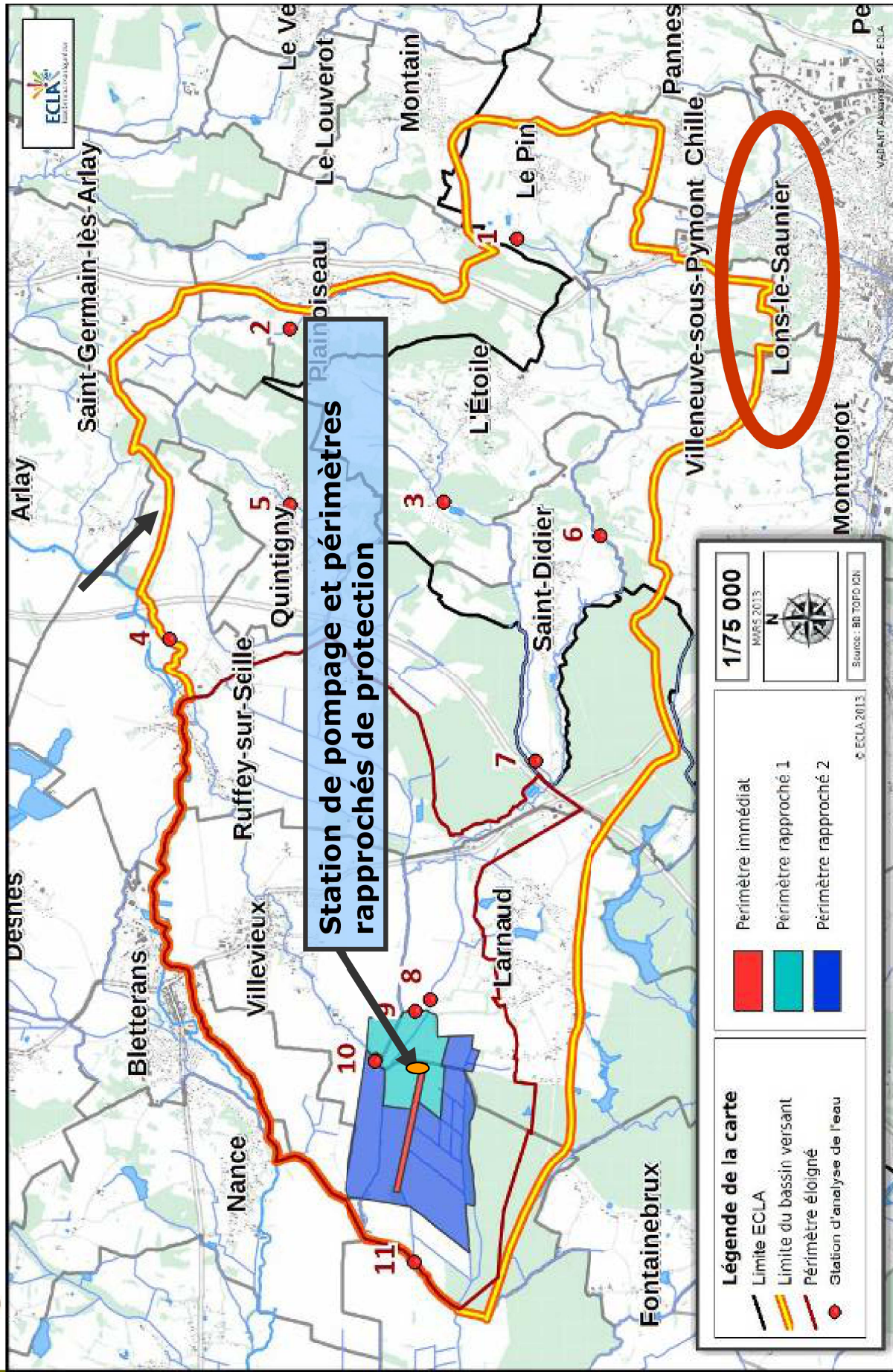
Ville de Lons-le-Saunier

# Les agriculteurs producteurs d'eau potable



© - ECLA et Service des eaux

**Un bassin versant de 5 400 ha (captage GRENELLE)  
avec 16 communes**





## Repères

- A partir d'une nappe alluviale,
- Population desservie : 25 000 habitants (*Lons-le-Saunier et ses environs*)
- En régie directe ; 1 800 000 m<sup>3</sup> / an en moyenne
- Prix de l'eau : 2,76 €/m<sup>3</sup> TTC en 2013 assainissement compris,
- Coût de la préservation de la ressource : 0,023 €/m<sup>3</sup>.

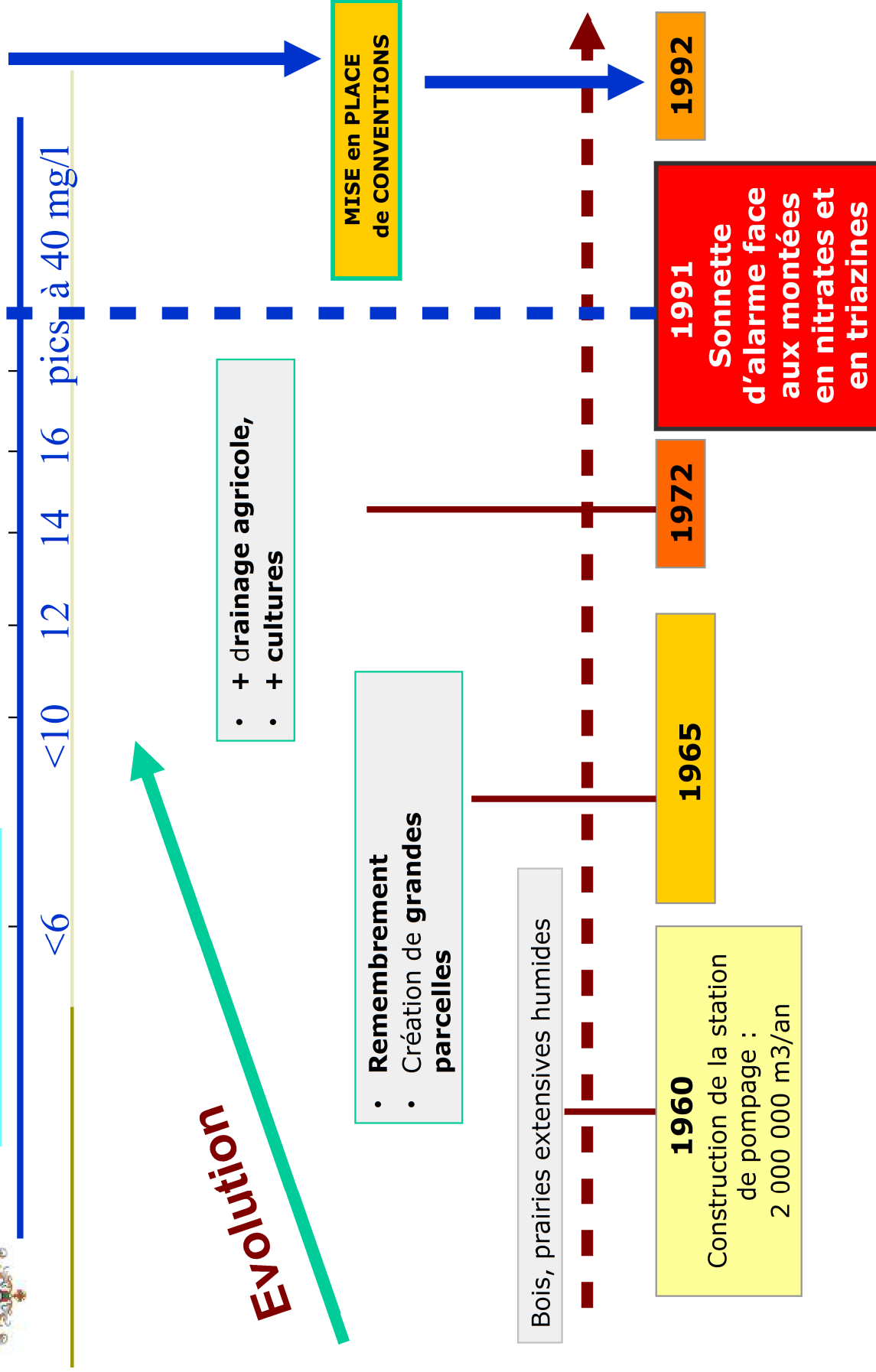




# NITRATES EN MG/L

## choix politique :

curatif ou préventif





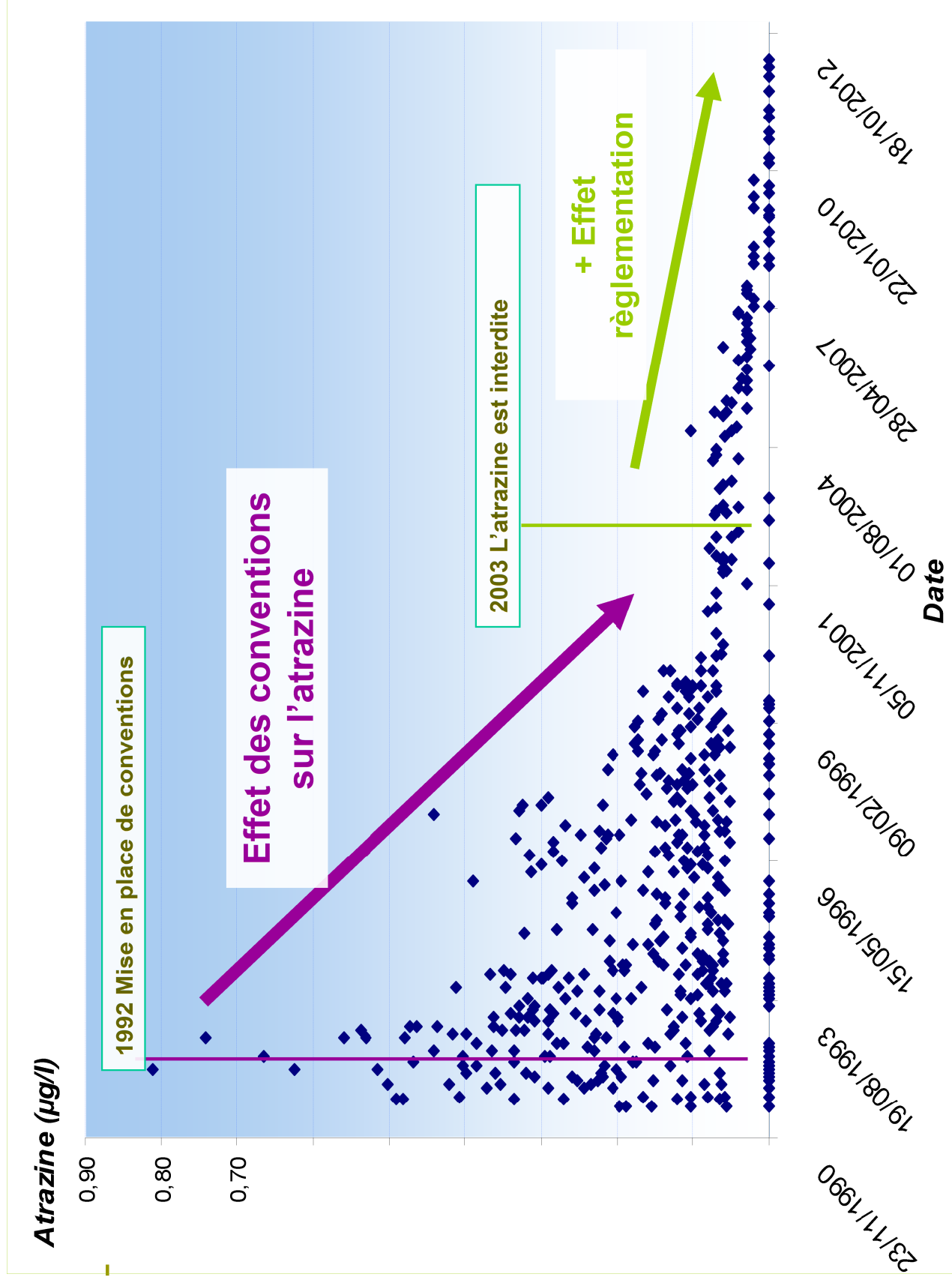
# De 1992 à 2012 : des conventions

Sur un périmètre défini par un hydrogéologue agréé, avec des agriculteurs volontaires sur 70ha

Convention	Lieu	De 1992 à 2001	De 2001 à 2012	Montant / ha
1	Périmètre immédiat 8ha	Périmètre immédiat : prairie extensive, interdiction de tout intrants		609.8 €/ha
2	Terrains en propriété ville de Lons	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suppression de la culture du maïs dans l'assolement</li> <li>Couvert hivernal des terres</li> <li>Pas de purin ou lisier</li> <li>Fertilisation réduite suivie par la chambre d'agriculture</li> </ul>		167,70 €/ha
3	Terrains non propriété ville de Lons			259,20 €/ha
4	Zone de 60ha autour des puits	Maintien en herbe	Les CTE ont pris le relais, subsistait le maintien d'un couvert hivernal	122 €/ha de 1993 à 2000, Puis 57,20 €/ha à partir de 2001 et sans suite
5	fossés et cours d'eaux	N'existait pas	Bande enherbée de 3m	0,37 €/ml/an

# Des effets sont immédiats ... comme pour l'atrazine

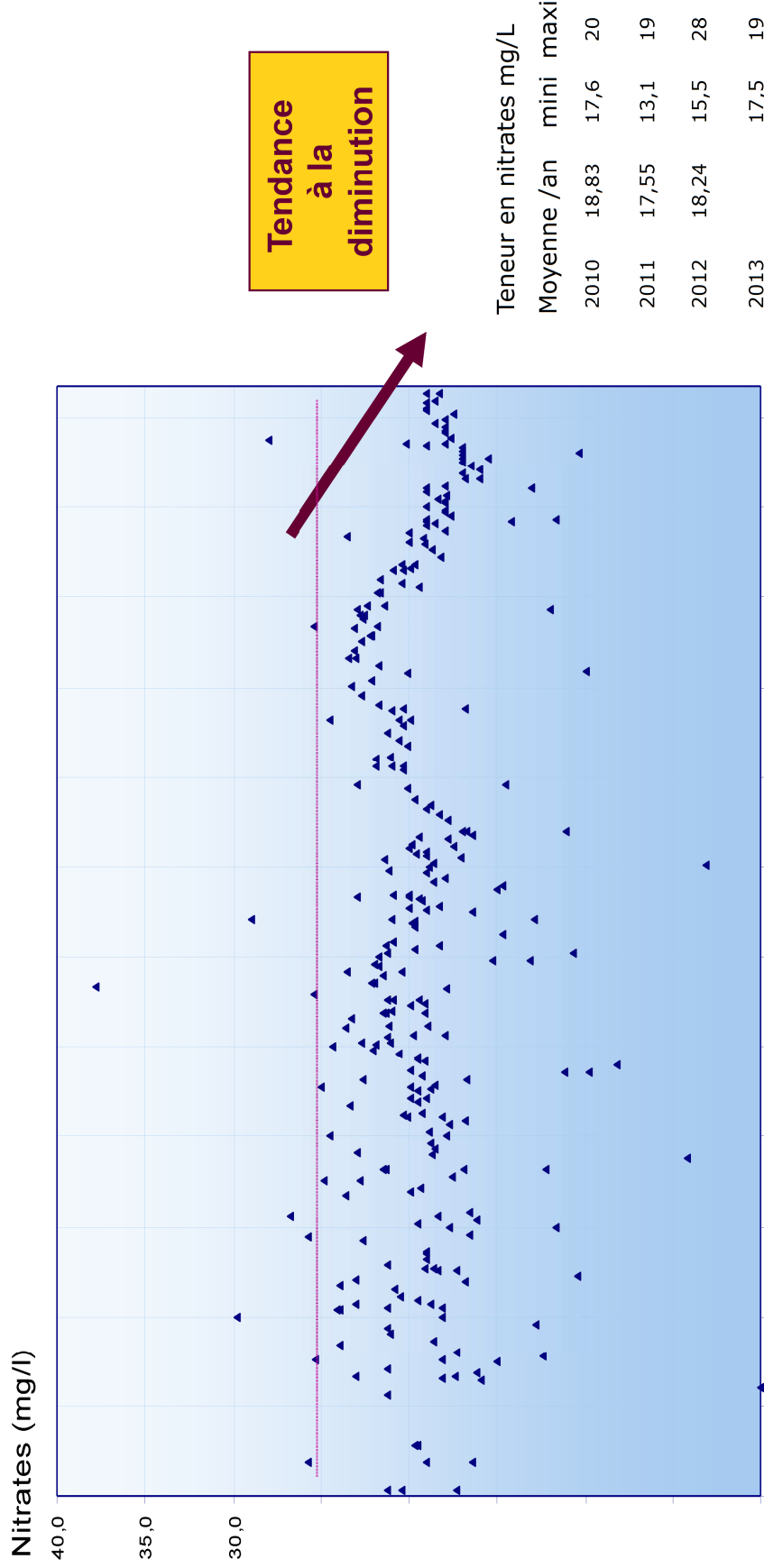
Evolution de la teneur en atrazine mesurée sur la ressource de Villeveux entre 1990 et 2012





# Mais des effets sont plus complexes ... comme pour les nitrates, bien que les taux aient été contenus

Evolution de la teneur en nitrates mesurée sur la ressource de Villevieux entre 1989 et 2012



Auteur : Silien Lehmann - Source : ARS Délégation territoriale du Jura. Données exportées en août 2012

2011 sécheresse

2003 sécheresse



# Bilan de l'outil conventions

## DES ATOUTS :

1. Une **prise de conscience** des agriculteurs, avec un **dialogue établi entre « gestionnaire » et « agriculteur »**
2. Une exploitation convertit à **l'agriculture biologique**, avec un débouché de leur blé vers une filière pain pour la restauration collective
3. **Un frein sur les contaminations des intrants,**
4. **L'eau sortie station pompage est juste chlorée**



## DES FREINS :

1. Une **zone de travail restreinte**
2. Seuls les **agriculteurs volontaires** sont sensibilisés
3. **D'autres molécules** apparaissent
4. **Manque de formation** des agriculteurs sur les techniques alternatives et sur l'agriculture biologique







# 2010 : changement de cap

---

**La Déclaration d'Utilité Publique est à prendre, de plus le captage a été retenu Captage Grenelle : comment utiliser au mieux ces 2 outils ?**

**Rappel : la qualité de l'eau est une obligation et une responsabilité pour le gestionnaire de la ressource qui doit justifier des moyens mis en œuvre pour contribuer à sa qualité (code de la Santé publique L 1321-4)**

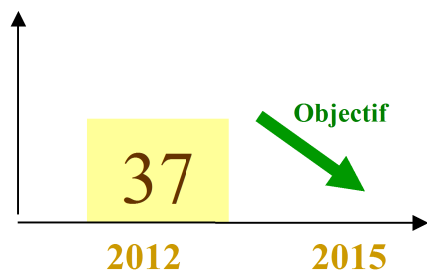


**Un programme annuel d'analyses renforcées, sur eaux brutes superficielles dans le bassin versant permet de suivre et de mieux connaître la situation, en vue de prévenir**



# Résultats 2011-2012 sur eaux brutes superficielles (rivières): les herbicides en ligne de mire

Nombre de substances détectées en rivières du bassin versant



**Herbicide : 31**  
**Fongicide : 4**  
**Autre : 2**

Nombre de Pesticides analysées par échantillon	<b>418</b>
Nombre d'échantillons : 11 stations x 4 campagnes par an	<b>44</b>
Nombre de pesticides détectés	<b>37</b> sur 418
Nombre de détections sur les 11 stations sur un an	<b>181</b> sur 44 échantillons
Nombre de détections supérieures à 0,1 microgr /L	<b>86</b> sur 181 soit 47%
Nombre de Matières actives utilisées en <b>agriculture</b> et <b>viticulture</b> (relevé non exhaustif par enquête)	<b>95</b>
Dont herbicides	<b>51%</b> (48 substances)
Dont matières actives utilisées en agriculture viticulture <b>non connues et non ciblées</b> dans les 418	<b>18</b> sur 95 soit 19%
Dont matières actives utilisées en agriculture viticulture <u>détectées</u> en eaux brutes superficielles	<b>18</b> (1 sur 5), dont 15 herbicides
Matières actives utilisées en espaces verts des 16 communes (relevé non exhaustif par enquête)	<b>11</b> dont 9 herbicides
Dont matières actives utilisées en communes et détectées en eaux brutes superficielles	<b>3</b> dont 3 herbicides



# D'où la question de fond ...

---



« Comment fait-on  
pour prendre des virages  
dans les modifications  
de pratiques ? »



# Les 5 orientations :

nouveau fil conducteur

---

1

**Réglementer**

2

**Former à  
des  
pratiques  
agricoles  
avec moins  
à pas  
d'intrans  
chimiques**

3

**Innovier  
dans des  
solutions  
moins  
polluantes,  
c'est conforter  
localement  
leurs  
débouchés**

4

**Avoir une  
approche : tout  
le monde est  
concerné  
les communes, les  
particuliers, ...**

**5 Suivre, échanger, ...**



# L'outil Dup ou déclaration d'utilité publique : MARS 2012

## Base juridique

Objectif pour la qualité de l'eau

- Protection contre les pollutions accidentelles et ponctuelles.
- Maîtriser les risques de pollution de toutes natures dans un périmètre donné.

Des périmètres établis

Définir des périmètres de protection :

- Périmètre de Protection **Immédiat** ou **P.P.I.**
- Périmètre de Protection **Rapproché** = **P.P.R. 1** et **P.P.R. 2**
- Périmètre de Protection **éloigné** = **P.P.E.**

**Pratiques agricoles avec moins à pas d'intrants chimiques :**

- **l'agronomie**
- **l'agriculture biologique**

**Obligation réglementaire**

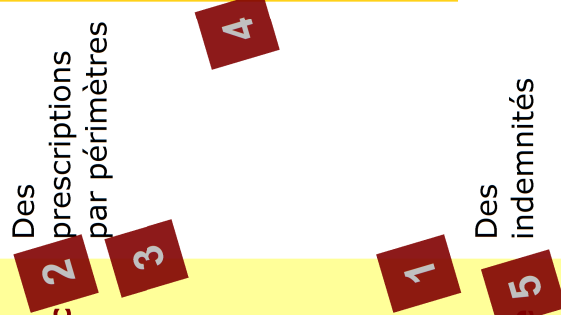
Des prescriptions par périmètres

- **P.P.I.** (8ha) : prairie, aucun intrant, fauche
- **PPR1** (60ha) : **pratiques agricoles selon le mode de l'agriculture biologique, 70% en herbe, 30 unité d'azote maxi** et non minéral, pas de sol nu l'hiver.
- **PPR2** (160 ha) : réduction de 20% des doses de fertilisation et de 25% pour les pesticides, rotation culturale d'au moins 4 ans, pas de sol nu l'hiver.
- **PPE** (1500 ha) :

- bandes enherbées,
- vigilance sur les réseaux d'assainissement, les zones humides, l'exploitation forestière
- entretien de voirie : vigilance et interdiction de traitements sur le PPR2

Des indemnités

**Application obligatoire.** Arrêté préfectoral du 13 mars 2012. **Indemnités** versées aux propriétaires fonciers ou acquisitions foncières, et indemnités versées aux exploitants agricoles.





# Outil : DUP

Les prescriptions de ce qui est autorisé ou interdit dans les périmètres de protection rapprochée sont fondamentales :

- Soit la rédaction est floue : les avancées seront difficiles
- Soit la rédaction est exigeante. L'effet du réglementaire n'est pas à sous estimer. Il fait avancer. Certes l'indemnité du préjudice est alors à négocier.

Il serait utile de préciser le cadrage de ces négociations

**PPR 1** du champ captant de Villevieux

**60 ha, 12 exploitants concernés** : entre autres conditions de l'arrêté préfectoral pour ce périmètre 1, il est demandé aux agriculteurs :

- de cultiver selon le mode de l'agriculture biologique.
- d'implanter 70% de la zone en herbe



# L'accès au foncier

Un élément clef. Le propriétaire pouvant ensuite orienter l'exploitation du terrain, tout en prenant en compte la possibilité d'adaptation de l'exploitant agricole.

Les Agences de l'Eau l'ont bien compris puisqu'elles soutiennent les projets des collectivités qui vont dans ce sens (que ce soit pour l'acquisition de zones humides, ou de terrains dans des périmètres de protection).

Le bémol : en dehors des périmètres de protection rapprochés, c'est très difficile pour une collectivité d'acquérir du foncier agricole (pression foncière, droit de préemption du fermier, ..).

Il serait utile de réexaminer la portée de priorité des gestionnaires de la ressource en eau, afin de l'étendre au moins sur le **PPE**, et au mieux sur des **zones à vulnérabilité dans le Bassin Versant**.

Malgré des conventions avec des partenaires,  
l'accès au foncier est très difficile.



## Outil captage Grenelle : aire d'Alimentation du captage ou son bassin versant



Le concept du captage Grenelle est un outil pertinent : en effet travailler sur les pollutions diffuses sur l'ensemble d'un bassin versant est un travail vaste, mais cohérent et bien perçu. **Mais :**

- Soit on se limite strictement à la réglementation **de ne travailler que sur les pollutions diffuses agricoles,**
- soit on travaille, **avec une approche globale** : les pollutions diffuses agricoles et non agricoles, ainsi que la préservation du rôle hydrique de zones humides.

**Il est pertinent de penser le travail de lutte contre les pollutions diffuses avec une approche globale.**

**Le plan d'action sur le Bassin Versant (ou AAC) de Villevieux comprend 4 axes de travail**





# L'outil Grenelle sur le bassin versant

Avec le choix politique de donner une approche globale en osant aller au-delà de la réglementation

4

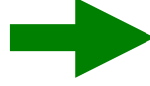
**Un programme d'actions agricoles et non agricoles  
à l'amont de la station de pompage,  
sur une zone bien plus vaste que la DUP (5 400ha)**

**Collectivités,  
Particuliers =  
Vers une  
démarche  
zéro-pesticide**

**Groupe suivi  
assainissement  
des communes**

**Agriculteurs,  
Viticulteurs**

**Protection de  
Zones humides**





2 3

# Se former au « sans chimie »

**BASE : passer l'AGRONOMIE avant le recours au tout chimie**

## Introduire des paliers

Faire sans pesticides chimiques

Faire avec moins et mieux (recours à l'agronomie)

Faire avec moins de pesticides

**Développer des filières bio.**  
pour concrétiser des conversions en agriculture biologique

### **GRUPE ESSAIS**

- Avec des agriculteurs volontaires (chacun s'engage dans **SON** essai) avec **un suivi encadré et mutualisé**
- **Priorité à l'agronomie, = étapes nécessaires vers le bio.**

**Des M.A.E.T. (MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES)**  
Prairie, Grande culture, Vigne



## ..... Détours sur l'exploration



**MAET** = Un contrat sur 5 ans par lequel l'**agriculteur** s'engage à faire : **mieux, moins** en nitrates ou en pesticides. Laissons de côté la question : « que se passe-t-il au bout de 5 ans ». A l'idée de faire mieux, moins, il manquait la suite : **faire sans**.

**Donc** la ville de Lons-le-Saunier à chercher à développer l'agriculture biologique = une agriculture rentable et sans pesticide chimique pour protéger durablement la qualité de l'eau.

En écoutant les agriculteurs, en échangeant avec d'autres collectivités, **il a été créé.**

**Un programme d'expérimentation sur de l'agronomie avec les agriculteurs**

■ **locaux.**

C'est le dossier « **agriculture de conservation** » : comment développer davantage d'agronomie, **étape technique obligatoire** pour aller vers l'agriculture biologique, surtout en grandes cultures.

■ **Une filière bio. locale foin, céréales secondaire : prête à émerger avec un suivi des prairies .**

■ **Un suivi des eaux brutes : superficielles et souterraines pour discerner des zones sensibles, des produits qui sont lessivés, mais aussi pour valoriser le travail de tous ...**

Maintenir le dialogue avec le terrain



2

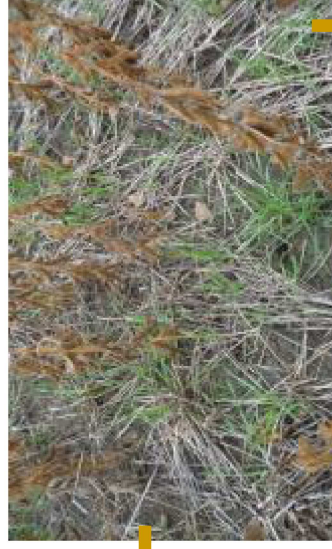
3

Bassin versant : ESSAIS d'enherbement de flores variées entre des rangs de vigne conduites en bio. Objectif : fortifier le sol, DONC fortifier la vigne et zéro chimie

PPR 2 : ESSAIS audacieux de semis direct de blé (septembre) dans du soja



PPR 1 : prairie productive avec zéro- nitrate minéral



Soja non récolté, et blé démarré



Soja récolté, blé démarré, pas de dés herbant d'automne

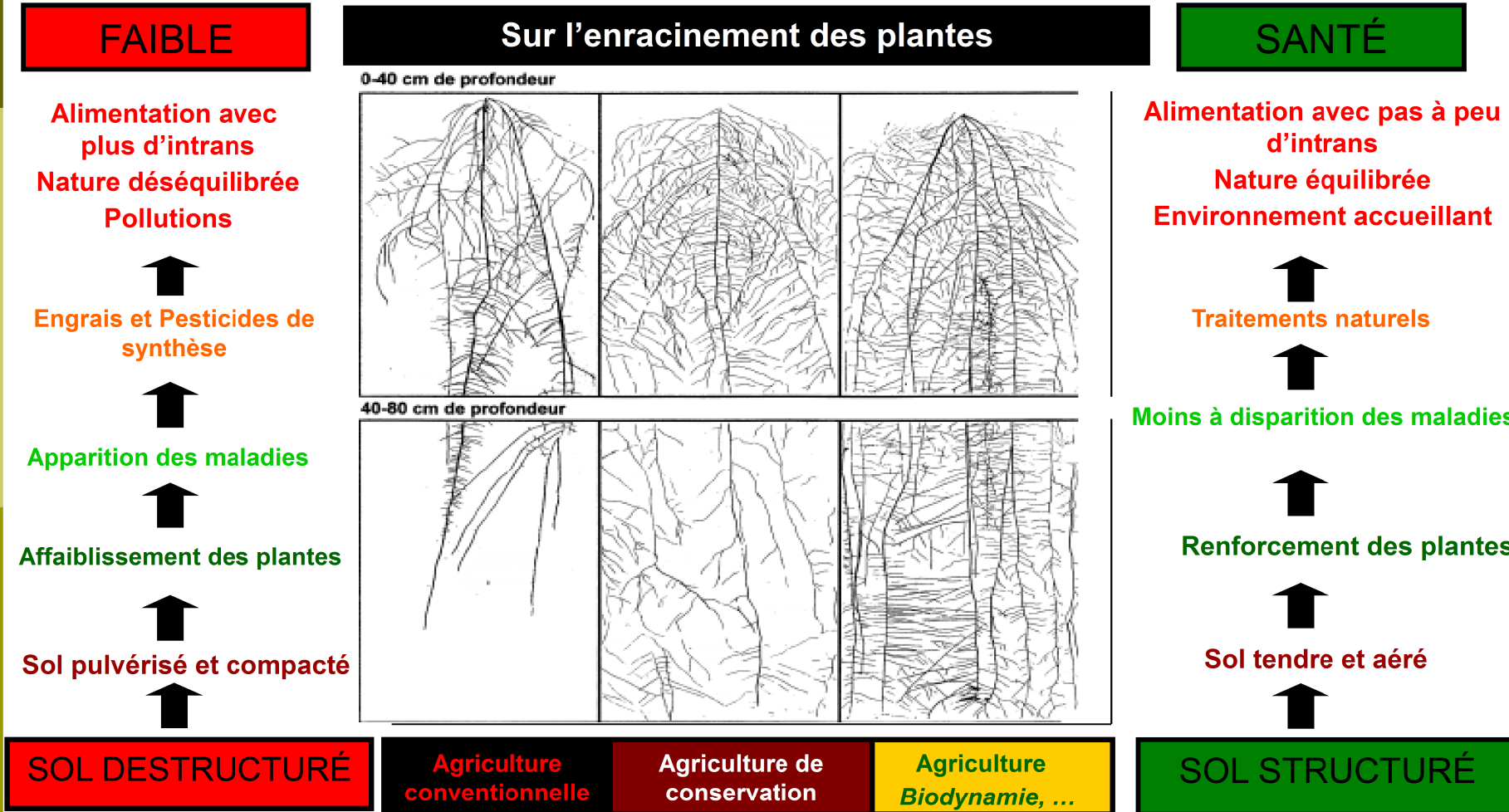


PPR 2 : engrais verts en interculture, sols couverts en hiver : apports naturels d'engrais, sol fortifié, intrants diminués



2

# Lutter contre les pollutions diffuses agricoles revient à se poser la question : « comment conserver la structuration du sol ? »



5



Des échanges **REGULIERS** sur le terrain

et des **PARTAGES** d'expériences régulières entre



Partenaires

Ici le groupe de travail agricole :



Collectivités

environ 10-12 invitations ou visites par an



# Parlons coût et aides

## Actions captage Grenelle - Budget du Service des Eaux de la Ville de Lons-le-Saunier

1 - Budget analyses eaux brutes et prélèvements	32 400 €
2 - Suivi des MAET	10 000 €
3 - Action agriculture de conservation	28 000 €
4- Communication, analyses de terre, ...	5 000 €

**TOTAL par AN programme sur 3 ans** 75 400 €

**Budget restant à charge de la ville de Lons-le-Saunier après aides de l'AERMC**

**0,011 €/m<sup>3</sup>**



# Parlons coût et aides...

## Déclaration d'utilité publique - Budget du Service des Eaux de la Ville de Lons-le-Saunier

- |   |           |
|---|-----------|
| 1 - Suivi de la mise en œuvre de la DUP   | 10 000 €  |
| 2 - Indemnités exploitants des périmètres | 100 000 € |

**TOTAL par AN , programme de 5 ans hors foncier** : acquisition foncière et indemnité foncière **110 000 €**

**Budget restant à charge de la ville de Lons-le-Saunier après aides de l'AERMC**

**0,012 /m3**



Chantier : arrachage de Renouée du Japon



Des partenariats avec des structures associatives d'insertion pour des postes d'éco-jardiniers

4

Être acteur à son niveau, pour être crédible et faire passer le message que nous sommes bien tous concernés

**En 2013, votre cimetière a été entretenu quasi sans pesticide**

**manuellement**  
eco-jardiniers en renfort (personnel en insertion)

**mécaniquement**  
désherbage thermique, binette et réciprocauteur

**naturellement**  
prairies fleuries, espaces enherbés

### Zero-pesticide à Lons-le-Saunier

2010 2011 2012

Bouillie non épandue (litres)	- 11467 L	-13 137 L
Matières actives non épandues (kilos)	-119 kg	-122 kg
Coût (€uros)	+ 14 361 €	+ 15 502 €
Service voirie (% en zéro-pesticide)	100%	100%
Service espaces verts (% en zéro-pesticide)	54%	58 %
Service sports (% en zéro-pesticide)	91%	91 %



# Conclusion

---

**La prévention : des petits pas pour de grands effets ...**